

COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES

AVIS N° 2020-09

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie pour les mutuelles et institutions de prévoyance ;

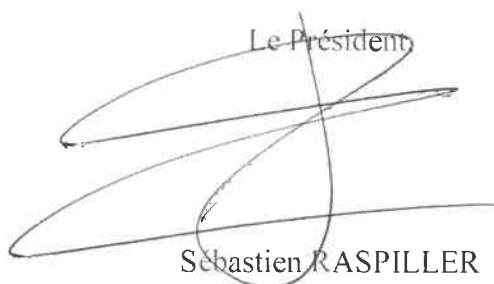
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 20 mars 2020,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le ~~25~~ mars 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Sébastien RASPILLER